

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 17-01 du 13 janvier 2017

Orientations Budgétaires 2017

Rapport général.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

VU l'absence de M. Jacques AUZOU du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU le pouvoir donné à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Jacques AUZOU,

VU les absences de Mme Mireille BORDES, de M. Michel KARP, de M. Christian TEILLAC, de Mme Colette VEYSSIÈRE et de Mme Marie-Rose VEYSSIÈRE du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Henri TESTUT par Mme Mireille BORDES, à Mme Colette LANGLADE par M. Michel KARP, à Mme Nathalie MANET-CARBONNIÈRE par M. Christian TEILLAC, à Mme Cécile LABARTHE par Mme Colette VEYSSIÈRE et à M. Thierry NARDOU par Mme Marie-Rose VEYSSIÈRE,

VU l'absence de M. Adib BENFEDDOUL du Groupe « Le Rassemblement de la Dordogne »,

VU le pouvoir donné à Mme Gaëlle BLANC par M. Adib BENFEDDOUL,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE des Orientations Budgétaires 2017 telles que présentées dans le rapport joint et ses annexes.

Direction Générale des Services

Direction des Affaires Financières

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Orientations Budgétaires 2017

Rapport général.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Cher-e-s collègues,

L'année 2017 doit marquer une étape majeure de l'histoire du Conseil départemental, et surtout, de celle de la Dordogne.

Notre collectivité vient d'achever l'un des projets les plus ambitieux qu'elle ait porté et façonné. LASCAUX – Centre International de l'Art Pariétal, a ouvert ses portes le 15 décembre 2016. Il s'agit, de l'avis unanime, d'un équipement culturel de premier plan, de niveau mondial, qui constitue dès à présent le nouvel élément moteur de l'attractivité touristique de la Dordogne.

Nous pouvons mesurer l'importance de cette réalisation à travers la couverture médiatique, nationale et internationale, dont bénéficie l'événement depuis plusieurs mois, mais aussi à travers les appréciations enthousiastes de toutes celles et tous ceux qui ont déjà visité le centre, à commencer par celles du Président de la République, le 10 décembre, à l'occasion de son inauguration.

Depuis l'ouverture, l'affluence est au rendez-vous, avec près de 18.000 visiteurs sur les quinze premiers jours d'exploitation et des pics de fréquentation quotidienne à 2.000 visiteurs, ce qui à cette période de l'année s'avère exceptionnel. C'est, à titre de comparaison, quatre fois plus que l'affluence enregistrée à Lascaux 2 les années précédentes lors des vacances scolaires de Noël.

Nous devons collectivement être fiers de cette réussite, qui non seulement crée de l'emploi sur nos territoires et soutient l'économie locale dans toutes ses dimensions, mais qui contribuera aussi à faire rayonner le Périgord à travers le monde, en véhiculant une image positive, à la fois moderne, innovante et culturelle, de notre identité.

En ce sens, et au moment où le monde, en proie à de violentes incertitudes, a besoin de repères, Lascaux – Centre international de l'Art Pariétal reflète l'image de ce que nous souhaitons faire de la Dordogne dans les décennies à venir : un territoire dynamique et solidaire, connecté et préservé.

Les orientations budgétaires 2017 (OB 2017) s'inscrivent résolument dans cette ambition renouvelée.

Elles s'inscrivent également dans un contexte légal et financier qui continue de s'ajuster, puisque 2017 verra les dernières mesures de la Loi NOTRe entrer concrètement en vigueur, qu'il s'agisse de nos missions économiques ou bien du transfert de nos compétences en matière de transports.

Elles constituent le socle financier sur lequel nous nous appuyerons pour construire un budget qui nous permettra à la fois de poursuivre dans les meilleures conditions l'accomplissement de nos missions obligatoires, qu'il s'agisse de solidarité, d'éducation, de voirie, et de maintenir nos efforts en faveur de l'emploi, de l'activité économique et de la vie associative.

J'ajoute que la permanence de ce combat pour la vitalité de nos territoires se trouve aujourd'hui encouragée par l'amélioration observée sur le marché de l'emploi, tant à l'échelle nationale que locale.

En Dordogne, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établissait fin novembre 2016 à 20.679 personnes, en diminution de 3,1 % sur un mois et de 5,1 % sur un an (soit 1.114 demandeurs d'emploi de moins).

Cette diminution est particulièrement marquée chez les jeunes de moins de 25 ans (-10,2 % sur un an) mais, fait nouveau, elle concerne aussi, dans une moindre mesure, les plus de 50 ans (-1,7 %).

Le nombre de chômeurs retrouve ainsi en Dordogne un niveau inférieur à celui d'il y a trois ans (20.772 en novembre 2013). Cette évolution positive, si elle marque enfin un véritable tournant depuis le début de la crise en 2008, nécessite plus que jamais la mobilisation de l'ensemble des acteurs, privés et publics, engagés dans la bataille pour l'emploi.

Ces OB 2017 ont été construites afin de répondre aux différents enjeux qui conditionnent l'avenir de nos concitoyens, et au plus près de leurs besoins.

Elles s'attachent, comme l'an passé, à présenter des perspectives budgétaires transparentes, s'appuyant sur une stratégie financière claire et sur les bases énoncées l'an dernier lors de la construction du premier budget de notre mandature.

Avant de les détailler, je rappellerai néanmoins quelques éléments marquants du contexte financier dans lequel nous devons évoluer, et qui continuent de rendre cet exercice de prévision budgétaire extrêmement contraint et délicat.

* * *

La situation financière des Départements reste globalement extrêmement fragile, du fait de la persistance, depuis le début de la crise économique, de « l'effet de ciseau » qu'ils subissent entre, d'une part, des recettes en berne et, d'autre part, des dépenses sociales en nette augmentation.

A l'instar de Standard & Poor's (S&P)¹, les experts s'accordent certes sur la réalité des efforts engagés par la plupart des Départements afin de préserver leur équilibre budgétaire.

Les mêmes experts soulignent cependant que cet exercice tend aujourd'hui à atteindre ses dernières limites, relevant l'inadéquation croissante des recettes aux dépenses.

Cette réalité reste en premier lieu la conséquence de la réforme de la fiscalité locale mise en œuvre par le gouvernement de François Fillon en 2010, qui a considérablement réduit la flexibilité et le dynamisme des recettes des collectivités départementales.

Comme le souligne justement S&P, « *les finances des Départements, en particulier leurs recettes, ont été profondément modifiées par la réforme fiscale de 2010 et la suppression de la taxe professionnelle. Depuis 2011, les Départements ne bénéficient plus de la taxe professionnelle (TP), de la taxe d'habitation (TH), et plus marginalement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), qui constituaient encore 25% de leurs recettes de fonctionnement en 2010. Leur flexibilité en termes de fiscalité directe se limite désormais essentiellement à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) (19% des recettes de fonctionnement des Départements en 2015). Depuis 2011, hormis l'ancienne fraction régionale de TFB transférée, les recettes de remplacement des anciens impôts directs n'offrent aucun levier en termes de taux, que ce soit la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la part étatique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la nouvelle part de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA - assise principalement sur les complémentaires d'assurance maladie), les dotations de compensation de l'Etat (DCRTP), le fonds de garantie (FNGIR) et la part de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) sur les hydroliennes, les centrales électriques, les installations photovoltaïques et hydrauliques, les antennes relais et les éoliennes terrestres. Par ailleurs, les Départements disposent d'une flexibilité sur la taxe locale d'aménagement et la taxe sur la consommation finale d'électricité, mais le levier reste minime au regard des volumes budgétaires départementaux.* »

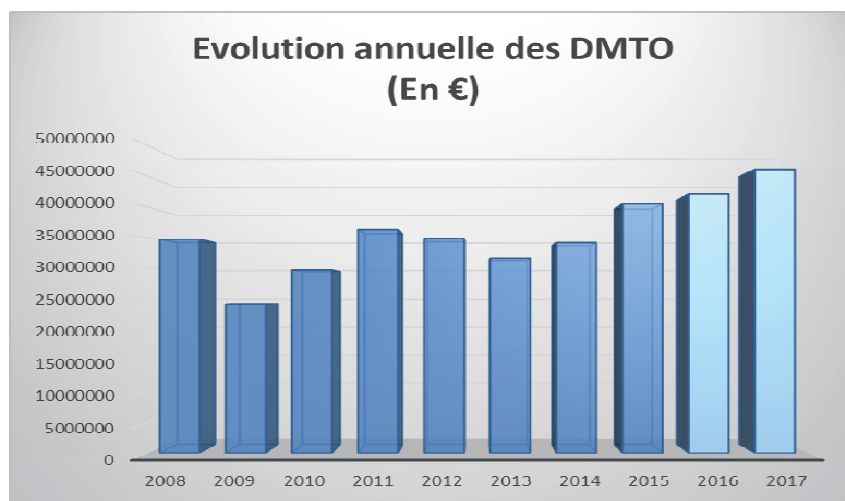
¹ S&P Global Ratings attribue un score de 3 au cadre institutionnel et financier des Départements français, sur une échelle allant de 1 (score le plus élevé) à 6 (score le plus faible). Dans un contexte international, ce score de 3 reflète un cadre institutionnel « évolutif mais équilibré ».

Je rappelle ici que pour notre collectivité, le manque à gagner cumulé résultant de cette réforme s'élèvera, pour la période 2010-2020, à 414,5 millions d'euros.

Pour résumer, il est clair que, depuis la réforme fiscale de 2010, la structure de notre budget, pour sa partie recettes, est de plus en plus dépendante de la conjoncture économique et immobilière.

La CVAE, assise sur des flux, est beaucoup plus volatile que la TP et la TH, assises sur des stocks². Je vous rappelle par ailleurs que notre collectivité perdra cette année une part significative (25 points, soit 13,8 millions d'euros) de CVAE, affectée aux Régions dans le cadre du transfert des compétences liées aux transports scolaires et interurbains. Ce transfert entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017, et la Région Nouvelle-Aquitaine se verra de ce fait dans l'obligation de rétrocéder à notre collectivité une partie de la CVAE qu'elle aura perçue sur l'exercice. Au final, la diminution de recette nette devrait ainsi s'élever à 5,3 millions d'euros.

Quant aux DMTO, il suffit de considérer leur évolution pour constater à quel point leur volume est corrélé à l'état du marché de l'immobilier.



² Les 82,8 millions d'euros de recettes générés par les 3 taxes (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Non Bâti et Taxe Professionnelle) en 2010 ont été remplacés par un ensemble de taxes et dotations générant 64,6 millions d'euros en 2011. Au-delà de la perte globale de recettes, très significative, et de l'opacité de certaines recettes (par exemple la TSCA), on note le manque de dynamisme de l'ensemble de ce nouveau système compensatoire (2,67% en moyenne par an), qui a justifié la création du Fonds de Péréquation de la CVAE (FP CVAE) en 2013...

La reprise constatée ces derniers mois sur les ventes immobilières nous incite néanmoins à prévoir des recettes de DMTO en hausse, pour un montant de 46 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter 5,2 millions d'euros au titre du Fonds de péréquation des DMTO, mécanisme de péréquation horizontale auquel émerge notre collectivité.

Quant aux recettes d'investissement, elles devraient subir une baisse modérée, de l'ordre de 2,9 millions d'euros (- 4,8 %), qui s'explique essentiellement par la diminution, à hauteur de près de 5 millions d'euros, des subventions attribuées pour le projet de Lascaux 4, désormais achevé.

Notre collectivité devrait cette année afficher 56,6 millions d'euros de recettes d'investissement, dont 39 millions d'emprunts, montant une nouvelle fois en diminution, conformément à la stratégie engagée il y a cinq ans.

Au total, en l'absence de mesure fiscale nouvelle, notre budget 2017 s'établirait donc à 499,9 millions d'euros, en baisse de 0,65 % par rapport au budget 2016.

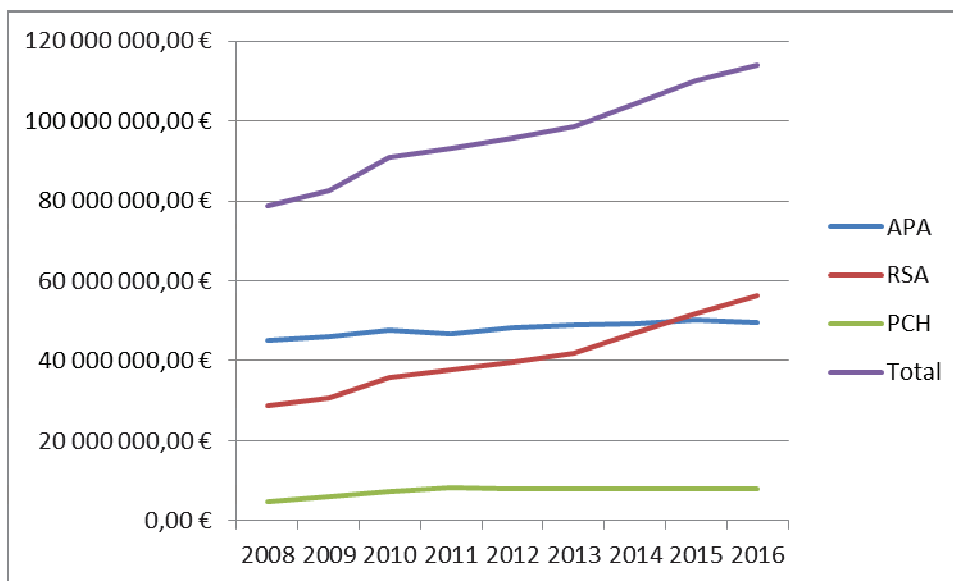
Comme nous l'avions annoncé, l'augmentation du taux de fiscalité sur le foncier bâti opérée en 2016 (+ 4,5 %) sera de nouveau appliquée en 2017, pour un gain attendu de 4,3 millions d'euros supplémentaires.

Au final, les DMTO et la Taxe sur le Foncier Bâti seront donc les seules recettes de fonctionnement en hausse en 2017, permettant à celles-ci de progresser légèrement, de 0,9 % de BP à BP, à hauteur de 446,6 millions d'euros.

Dans ce contexte, les nouvelles ressources octroyées aux Départements depuis 2014 et les mesures ponctuelles de soutien décidées au niveau national, si elles ont contribué à limiter cet effet de ciseau, n'ont pas permis de couvrir totalement les montants financiers cumulés constitués par la diminution des concours financiers de l'Etat, dans le cadre des efforts de réduction des déficits publics à l'échelle nationale, et la forte augmentation des dépenses sociales.

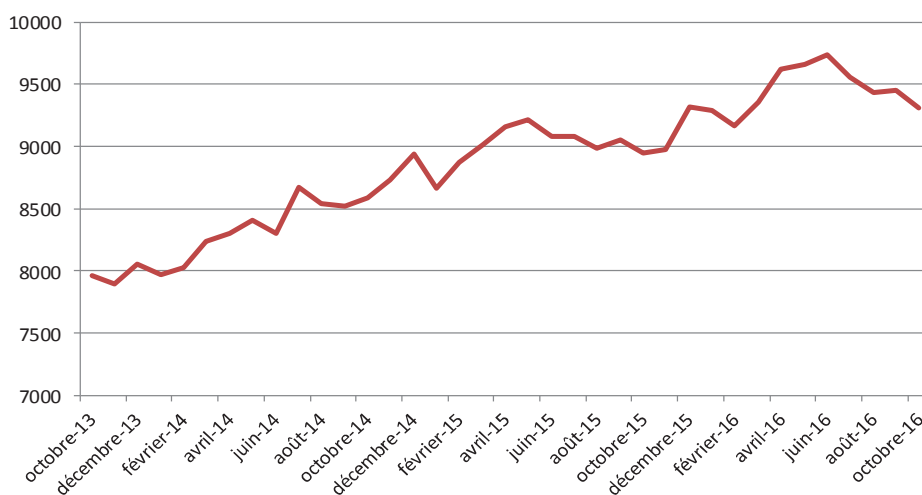
Pour ce qui concerne notre collectivité, la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui prendra d'un point de vue comptable la forme non pas d'une recette, mais d'une dépense au titre de la « contribution pour le redressement des finances publiques », s'élèvera cette année à 5,65 millions d'euros. Il s'agit là de la dernière diminution programmée à ce titre.

Dans le même temps, le volume financier des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) ne cesse de progresser. Il représente plus de 51 % de nos dépenses de solidarité, qui représentent elles-mêmes 54 % de nos dépenses de fonctionnement (pour mémoire, cette proportion s'élevait à 51 % en 2012).



Concernant le revenu de solidarité active (RSA), il convient de noter que le nombre de bénéficiaires tend à diminuer depuis le début du second semestre 2016.

Nombre de bénéficiaires payés



Cette tendance, observée dans d'autres départements, s'avère toutefois insuffisante pour qu'elle puisse se traduire, du moins pour le moment, par une diminution des dépenses liées au versement de l'allocation, notamment du fait de la revalorisation annuelle de 2 % de l'allocation.

Les dépenses de RSA devraient ainsi continuer de progresser, à un rythme soutenu (+ 3,7 %) quoiqu'en retrait par rapport aux augmentations des années précédentes.

Je regrette vivement, à ce sujet, que les négociations engagées en 2016 entre les Départements et l'Etat sur une possible recentralisation du financement du RSA aient échoué, du fait de la majorité de l'Assemblée des Départements de France, pour des raisons essentiellement politiques.

Cet échec nous prive en effet d'une mesure qui aurait permis à notre collectivité de voir l'état financier se desserrer dans les mois et les années à venir.

Il n'est pas question, pour autant, de s'associer à la démarche engagée par certains Départements qui refusent de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires au paiement du RSA de fin d'exercice. Je persiste à penser qu'en dépit des manques de compensation financière, le versement de cette allocation relève de notre compétence et qu'il s'agirait là d'un très mauvais signal adressé aux plus fragiles de nos concitoyens.

Les dépenses liées à l'autonomie continuent elles aussi d'augmenter, en particulier du fait de la mise en œuvre de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, qui a permis de réévaluer les aides aux bénéficiaires. 3,3 millions d'euros supplémentaires par rapport au BP 2016 sont affectés à ces dépenses, portant leur total prévisionnel à 66,3 millions d'euros (+ 5,2 %).

Quant à nos autres compétences en matière de solidarités humaines, il convient essentiellement de relever la prévision de forte croissance (+ 6,7 %) de nos dépenses liées à la politique de l'enfance, qui en vérité correspond à l'inscription dès le BP 2017 des crédits dépensés sur l'ensemble de l'exercice budgétaire 2016, dont la hausse s'est avérée directement liée à l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Globalement, nos dépenses sociales devraient donc s'inscrire de nouveau en nette hausse en 2017 (+ 4,1 % soit 8,8 millions d'euros).

Compte tenu de ses éléments, nos dépenses de fonctionnement devraient s'élever cette année à 397 millions d'euros (hors intérêts de la dette, d'un montant de 9 millions d'euros, en baisse de 1,1 %).

On notera qu'à l'exception des dépenses sociales, incompressibles, et de notre contribution obligatoire à la réduction des déficits publics, le reste de ces dépenses s'inscriront globalement en baisse, illustrant le fait qu'en matière d'économies, nous continuons de joindre les actes à la parole.

On notera aussi la reconduction au niveau de 2016 des dépenses de fonctionnement dédiées aux collèges, aux routes départementales, à la masse salariale et à l'administration générale.

Ces efforts nous permettent enfin, et surtout, de maintenir un niveau d'investissement conséquent, à hauteur de 63 millions d'euros, qui garantira :

- la reconduction de notre niveau d'intervention sur les sites et monuments historiques et sur les bâtiments administratifs de la collectivité (2 millions d'euros),
- un effort supplémentaire sur les travaux de modernisation des collèges (5,4 millions d'euros, en hausse de 12,7 %) et de la voirie départementale (21,1 millions d'euros, en augmentation de 5,5 %),

- le respect de nos engagements financiers auprès du Syndicat Mixte Périgord Numérique (4,2 millions d'euros),
- le maintien d'un niveau élevé des subventions destinées aux communes, autour de 21 millions d'euros sur l'exercice 2017.

Malgré les difficultés financières qui nous contraignent au même titre que l'ensemble des collectivités départementales, nous parvenons donc à garder le cap fixé, y compris en matière d'investissement.

Si l'on considère à part les crédits directement liés à l'opération Lascaux 4, et si l'on valorise le montant total des investissements dédiés au Très Haut débit par le SMO Périgord Numérique, alors l'effort apparaît effectivement en progression.

En résumé, je vous propose une stratégie budgétaire qui s'inscrit pleinement dans les décisions actées en 2016, à savoir :

- la poursuite de notre action de maîtrise de la dette, afin d'en réduire l'échéance annuelle de remboursement du capital (– 3,8 %) et en maintenant notre délai de désendettement en-deçà des 10 ans.
- une hausse modérée (4,5 %) du taux de fiscalité départementale sur le foncier bâti, qui produira une recette supplémentaire de 4,3 millions d'euros. Les autres taxes prélevées par le Département ne subiront en revanche aucune évolution.
- la poursuite de nos efforts d'économies sur le fonctionnement de la collectivité, avec en particulier la stabilisation des dépenses de personnel – ceci en tenant compte de l'intégration du personnel des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC).

Ces mesures, que je soumets à votre assentiment, permettront de bâtir un budget 2017 en très légère hausse par rapport à celui de 2016, d'un montant de 504,2 millions d'euros (+ 0,2 %, soit environ un million d'euros supplémentaire).

Elles constituent des choix raisonnés et rigoureux qui seuls nous permettront de mener à bien les actions que nous avons collectivement définies pour la mandature en cours, sans être contraints de renoncer à quelque compétence que ce soit.

* * *

J'avais souhaité que l'année 2016 soit mise à profit pour traduire les résultats des Assises départementales organisées à l'automne 2015, pour reconstruire progressivement notre guide des aides et réécrire les projets de service ou d'établissement de nos outils départementaux, mais également pour adapter l'organigramme de la collectivité à nos politiques et adopter un scénario de prospective financière compatible avec ce projet de mandature.

Nous avons tenu l'ensemble de ces objectifs.

Des choix forts ont ainsi été effectués en matière de solidarités sociales, avec notamment la redéfinition de notre politique d'accompagnement des structures d'insertion, l'accent mis sur le suivi des bénéficiaires du RSA, dont le montant a été revalorisé de 2 % par an par le gouvernement, avec l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées bénéficiaires de l'APA suite à la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et la mise en place de la Commission départementale pour la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA) en décembre dernier, mais aussi avec l'internalisation des missions des CLIC dans les services départementaux.

Nous avons réaffirmé la priorité que nous souhaitons donner à l'éducation, que ce soit à travers la validation des orientations de la politique éducative départementale, à travers notre implication auprès de l'Education nationale en faveur du collège numérique (7 collèges déjà concernés) ou bien à travers notre décision de poursuivre les opérations de modernisation de nos collèges et de leurs infrastructures sportives, mais aussi en créant de nouveaux dispositifs d'aides en direction des étudiants – les prêts d'honneur –, en instituant des bourses pour les jeunes espoirs sportifs et en reconduisant les bourses existantes...

Nous avons poursuivi les travaux routiers engagés ces dernières années (déviation de Mussidan...) et débuté de nouveaux chantiers qui étaient prêts à démarrer, comme à Nontron ou bien à Beynac.

Mais beaucoup a été fait aussi dans le champ de nos missions facultatives, auxquelles la majorité départementale est très attachée car les politiques que nous menons en la matière restent essentielles à la modernisation de nos territoires ruraux et à la vitalité du secteur associatif.

Il y a tout d'abord la réaffirmation du rôle central du Conseil départemental en matière économique. L'année 2016 a été mise à profit afin d'adapter nos missions aux évolutions portées par la Loi NOTRe.

Nous avons ainsi réajusté le cadre de nos interventions avec l'adoption de nos nouvelles orientations lors du budget supplémentaire 2016, en maintenant aussi notre service économique avec le recrutement d'un nouveau directeur de l'emploi, qui a désormais en charge le suivi des projets économiques et la coordination des différents acteurs concernés (entreprises, chambres consulaires, collectivités...). Notre collectivité travaille également activement sur les projets d'immobilier d'entreprises, sur l'accompagnement des entreprises auprès de la Région et sur le développement de la filière cuir (en adhérant à l'association Cluster Cuir Nouvelle-Aquitaine). D'autre part, le service économique aura pour objectif, en 2017, d'organiser plusieurs missions de promotion du Périgord à l'international, notamment en Allemagne, en Angleterre et au Japon.

Nous avons redéfini nos régimes d'aides en matière d'agriculture avec en particulier nos nouvelles orientations en faveur du « manger local dans la restauration collective », ainsi que nos règlements d'intervention en faveur de la forêt et de la sylviculture, là encore dans un souci accru d'efficacité, d'équité et de transparence.

Nous avons voté un rapport stratégique en matière de tourisme, afin d'accompagner les acteurs publics et privés à moderniser leur offre et afin de favoriser l'allongement de la saison touristique en profitant de l'ouverture de Lascaux, Centre international de l'Art Pariétal.

Je n'oublie pas le Plan Très Haut Débit, qui constitue le grand dossier de cette mandature : nous sommes aujourd'hui l'un des départements les plus volontaires en matière de déploiement du THD, grâce à l'action du Syndicat Mixte Périgord Numérique. Les chantiers sont concrètement engagés et se succèdent à un rythme croissant, avec à la clé une nette amélioration des débits dans plusieurs secteurs du département. Après les premiers travaux réalisés en 2015 qui ont permis une montée en débit significative dans une quinzaine de communes, les travaux de fibrage concernent aujourd'hui 56 communes supplémentaires.

Nous avons également en 2016 validé notre nouvelle politique contractuelle, à travers la création d'un nouveau régime d'aide en direction des intercommunalités et des communes, qui se traduira par 82 millions d'euros de crédits d'investissement sur la durée du mandat.

Il s'agit là d'un effort très important sur une compétence qui reste non obligatoire et qui reste pourtant au cœur de notre action. Surtout, à travers cette nouvelle contractualisation, ce sont des priorités claires (immobilier d'entreprise, villages d'artisans, maisons de santé...) qui ont été définies afin d'agir mieux encore en faveur du développement de nos territoires.

C'est une véritable politique de solidarité territoriale qui a été élaborée, déclinée en schémas départementaux, avec également la création d'une conférence départementale des territoires composée du Président du Conseil départemental, des élus départementaux, de représentants du Conseil régional, de l'ensemble des Présidents d'EPCI et du Président de l'Union Des Maires (UDM) de la Dordogne.

Cette politique est ambitieuse et transversale. Elle est à la fois financière et technique. Elle se traduit ainsi par le renforcement de nos missions d'ingénierie et de conseil aux communes et intercommunalités développées par les services et outils départementaux : la réalisation du guide de l'ingénierie, parfaitement exhaustif, vient l'illustrer concrètement. Elle se traduit également d'autres façons, par notre adhésion à l'Etablissement Public Foncier d'Etat (EPFE) de Poitou-Charentes ou bien à travers l'extension de la Charte Zéro Pesticide dont la signature conditionne désormais le versement des aides du Département aux communes.

Dans le domaine sportif, l'adoption d'un nouveau barème officiel et transparent est venue instaurer une plus grande équité et un meilleur équilibre entre les clubs.

L'année 2017 verra s'amplifier nos actions et interventions techniques sur le terrain, auprès des clubs et des comités. Elle sera ponctuée par l'événement planétaire que constitue le Tour de France, qui s'installera en Dordogne du 9 au 12 juillet.

De la même façon, nous nous sommes attachés à définir une politique culturelle ambitieuse et équilibrée, dont nous avons voté les orientations en mars 2016, avec l'objectif de développer la culture partout et pour tous. La mise en œuvre du nouveau plan départemental de lecture publique, le maintien de notre aide financière et technique aux grands festivals avec une équité renforcée, la reprise réussie du Grand Souk, l'organisation d'une exposition ambitieuse et fréquentée à Biron, la reconduction de notre fonds de soutien à la production cinématographique, autant de dossiers sur lesquels des choix clairs ont été faits.

Notre politique de l'eau a elle aussi été revisitée, qu'il s'agisse de l'accompagnement des travaux d'assainissement, de la qualité de l'eau des rivières ou bien de la distribution de l'eau potable. A l'image de notre action en faveur de l'environnement, que nous n'avons cessé d'améliorer et de renforcer, ainsi que le détaille le rapport annuel sur le développement durable, l'enjeu de l'eau s'avère en effet essentiel en ce début de XXIème siècle.

L'ensemble de ces actions, et bien d'autres – je pense par exemple au logement, à l'administration numérique, à la coopération décentralisée – mobilisent le personnel départemental, dont l'implication tout au long de cette année riche en ajustements a été remarquable. C'est la raison pour laquelle je resterai attentif aux conditions de travail des agents et à la valorisation de leurs compétences, dans un esprit de responsabilité et de dialogue avec les organisations syndicales.

J'ajoute qu'une attention toute particulière est également portée, au sein de notre collectivité, à la promotion de la parité. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises depuis le début de notre mandature, l'assemblée départementale est aujourd'hui la seule assemblée élue à être strictement paritaire.

J'estime qu'il s'agit là d'un gage de modernité pour notre collectivité, que nous devons continuer de promouvoir avec conviction.

De la même façon, il est essentiel que nous agissions afin d'encourager l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de nos services et à agir concrètement afin de la faire progresser.

C'est ce qu'illustre le rapport qui vous est présenté pour la première fois à l'occasion de cette session, et qui répond à une obligation légale.

* * *

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Cher-e-s collègues,

Tel est le cadre budgétaire dont je vous demande de prendre acte aujourd'hui.

Ces OB n'ont d'autre but que de permettre la réalisation de nos différentes politiques, telles que rapidement rappelées ci-dessus, en évitant tout renoncement.

C'est en effet sur cette base que nous parviendrons à dégager en 2017 les ressources nécessaires afin :

- d'assurer l'ensemble de nos missions de solidarité,
- de renforcer notre action en direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse,
- d'accompagner activement le développement économique, touristique et agricole du Périgord,
- de poursuivre l'objectif d'aménagement numérique et de développement harmonieux de nos territoires avec le souci d'une juste péréquation entre rural et urbain,
- de maintenir nos aides aux associations et aux tiers,
- de garantir un niveau d'investissement élevé,
- de faire de la Dordogne cette terre d'excellence en matière d'environnement, de cadre de vie et de patrimoine.

A travers sa richesse humaine, notre département ne cesse de démontrer la qualité de ses savoir-faire et de ses talents, sa volonté d'innovation, sa passion pour le patrimoine historique, naturel, gastronomique, son attachement au terroir, son sens de la solidarité et du partage.

Cette réalité, que nous vivons au quotidien sur nos territoires, il nous appartient de la faire vivre, de l'alimenter, de la mettre en valeur.

C'est ce que nous avons fait à travers cet exceptionnel projet autour de Lascaux, dont l'ampleur économique et culturelle ne doit pas faire oublier la dimension humaniste.

Car Lascaux n'est pas seulement notre étendard, celui de notre sens de l'innovation et de notre esprit d'initiative, c'est aussi un phare pour l'ensemble de l'humanité, a fortiori dans les temps troublés que nous traversons.

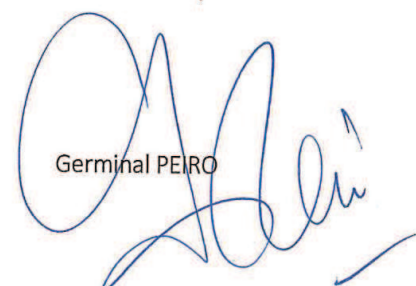
Je souhaite pour ma part que nous continuions, à notre niveau, d'œuvrer avec ambition et solidarité pour offrir aux Périgourdins les meilleures conditions de vie possibles, en nous attachant à ce que chaque euro d'argent public dépensé soit un euro utile.

Les choix budgétaires que je vous propose sont justes et transparents.

Volontaires, ils visent à la fois à conjuguer notre souci de protéger et de sécuriser les Périgourdins, notre détermination à agir pour l'attractivité économique de la Dordogne et notre souhait de tout mettre en œuvre afin que chacun de nos concitoyens puisse s'y sentir heureux et épanoui.

Le Président,

Germinal PEIRO



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

A l'occasion de sa réunion du 8 janvier 2016, l'Assemblée départementale a débattu non seulement des orientations budgétaires de l'année mais du scénario de prospective financière 2016-2020 susceptible de permettre la mise en œuvre du projet politique de notre collectivité dont je rappelle la teneur :

- assurer pleinement nos compétences (social/routes/collèges),
- soutenir le développement économique,
- jouer notre rôle péréquateur en faveur des territoires ruraux au travers de l'aide aux communes et intercommunalités,
- rénover nos politiques de soutien au milieu associatif pour préserver la vitalité des territoires,
- favoriser l'innovation chaque fois que possible : zéro pesticide, prêts d'honneur aux étudiants, villages d'artisans, circuits courts...

Ce scénario de prospective établi dans le contexte législatif et réglementaire de fin 2015 est rappelé ci-dessous :

(En M€)	CA 2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	443,6	442,7	442,7	445,5	450,5	455,7
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt)	383,6	387,6	391,7	395	400	405
Excédent Brut de Fonctionnement	60	55,1	51	50,5	50,5	50,7
Intérêts de la dette	8,1	9,1	9,4	10,2	10,6	11
Epargne brute	51,9	46	41,6	40,3	39,9	39,7
Remboursement d'emprunt en capital	36,7	36,6	36,5	36	36,3	37,1
Produits des cessions	2	1	1	1	1	1
Epargne nette	17,2	10,4	6,1	5,3	4,6	3,6
Recettes d'investissement	38,1	20	15	12	13	14
Emprunt	40	39,5	39	38,5	38	37,5
Dépenses d'investissement (hors dette)	84,2	69,9	60,1	55,8	55,6	55,1

Au regard de la persistance de l'effet ciseaux (progression plus rapide des dépenses que des recettes), il prévoit une dégradation maîtrisée des ratios financiers du Département et le maintien d'une épargne nette positive à l'horizon 2020.

Indicateur essentiel de la santé financière des collectivités, le taux d'épargne de la Dordogne, plus élevé que la moyenne des départements français nous a d'ailleurs exclu en 2015 et 2016 du bénéfice du Fonds de soutien exceptionnel aux départements en difficulté institué par le Gouvernement.

Je rappelle que la stratégie financière de la collectivité adoptée début 2016 s'appuie sur :

- **l'augmentation du taux du foncier bâti de +4,5 % en 2016 et +4,5 % en 2017,**
- **la renégociation de l'encours de dette de manière à réduire l'échéance annuelle de remboursement de capital et à inverser les parts à taux fixe et variable de notre stock d'emprunt,**
- **le renforcement des efforts d'économie engagés sous la mandature précédente.**

Au printemps prochain, l'adoption du compte administratif de la collectivité montrera que ces différents objectifs ont été atteints.

Aussi, l'exercice 2017 s'annonce, dans un contexte toujours aussi difficile, dans la stricte continuité de l'année précédente et concilie adaptation aux contraintes et maintien d'une capacité d'action répondant aux besoins du territoire.

Les écarts constatés entre les orientations budgétaires 2017 et la prospective sont principalement imputables :

- à l'impact de la loi d'adaptation de la société au vieillissement modifiant les conditions d'attribution de l'APA (+ 3M€ en dépenses et en recettes),
- au mode de comptabilisation de la contribution du Département au rétablissement des comptes publics (+5,6 M€ en dépenses et recettes),
- au transfert de la compétence « Transport » à la Région (environ -5 M€ en dépenses et recettes).

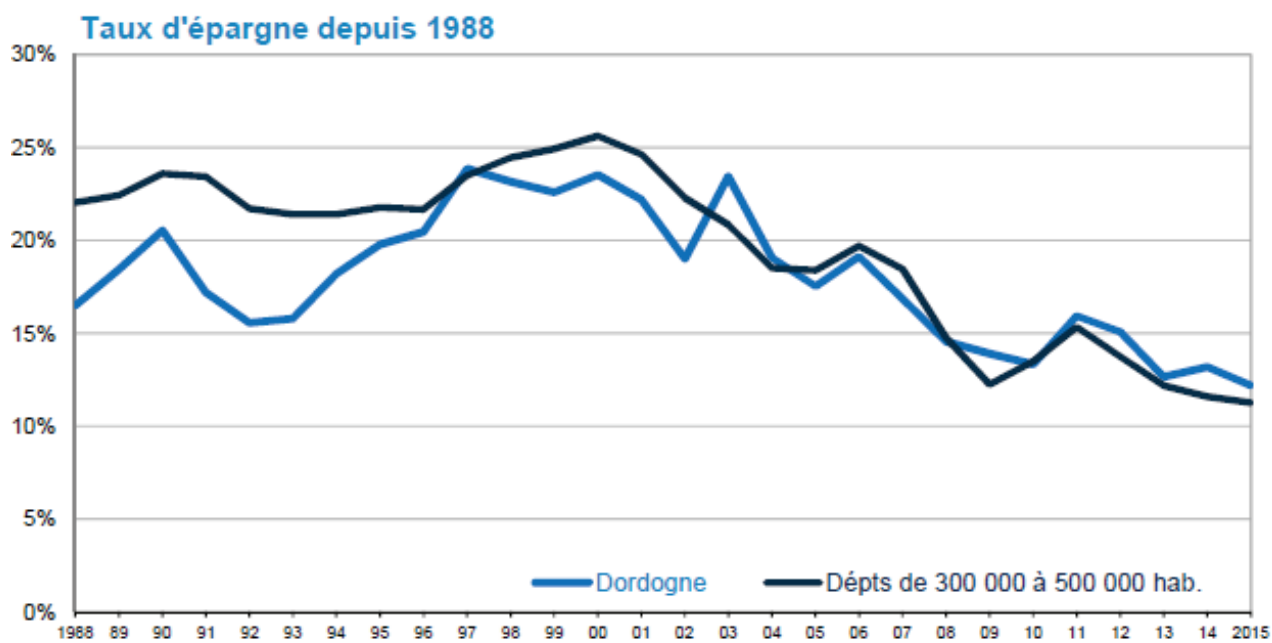
Décliné sur l'année 2017, le scénario financier pluriannuel de référence laisse augurer d'un budget en très légère augmentation de + 0,2 % comme le montre le tableau ci-dessous :

	CA 2015	BP 2016	OB 2017	Variation
Recettes réelles de fonctionnement	443,6 M€	442,7 M€	446,6 M€	0,88%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt	383,0 M€	387,6 M€	397,0 M€	2,42%
Excédent Brut de Fonctionnement	60,6 M€	55,1 M€	49,6 M€	-9,98%
Intérêts de la dette	8,4 M€	9,1 M€	9,0 M€	-1,10%
Epargne Brute	52,2 M€	46,0 M€	40,6 M€	-11,74%
Remboursement d'emprunt en capital	36,7 M€	36,9 M€	35,2 M€	-4,60%
Produits des cessions	2,1 M€	1,0 M€	1,0 M€	0,00%
Epargne Nette	17,6 M€	10,5 M€	6,4 M€	-39,04%
Recettes d'investissement (hors cessions)	62,6 M€	59,5 M€	56,6 M€	-4,87%
Dépenses d'investissement (hors dette)	85,9 M€	69,9 M€	63,0 M€	-9,87%
TOTAL DU BUDGET	508,2 M€	503,2 M€	504,2 M€	+0,20%

La préparation du budget primitif 2017 doit prendre en compte deux éléments nouveaux par rapport à l'exercice précédent :

- le transfert de la compétence transport, conformément à la loi NOTRe, qui entraîne un transfert de 25 points de CVAE vers la Région, soit 13,8 M€. Rappelons que la loi prévoit le transfert de la « composante interurbain » du transport dès le 1^{er} janvier 2017 et de la composante « transport scolaire » à compter du 1^{er} septembre 2017. Dans les faits, une délégation de compétence provisoire votée par la Commission permanente le 19 décembre 2016 permet de réaliser l'ensemble des transferts au 1^{er} septembre 2017. Dès lors, la Région devra rétrocéder au Département une partie de la CVAE perçue. La diminution de recette nette est estimée à 5,3 M€.
- une modification de l'instruction comptable M52 qui nous invite à inscrire en recettes un montant de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stable et une contrepartie en dépenses dans le compte « contribution pour le redressement des finances publiques » égale à l'estimation de la baisse de la dotation, soit 5,65 M€.

Concernant la baisse de la capacité d'autofinancement, il s'agit d'une tendance constatée sur l'ensemble des départements, comme en atteste une récente étude de la Banque Postale comparant le taux d'épargne de la Dordogne à celui de départements de la même strate (300 000 à 500 000 habitants) :



Si la dégradation financière de notre capacité à investir est incontestable, la situation de la Dordogne demeure plus favorable que celle de la moyenne des départements de la strate.

1. LE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement peuvent être analysées en 4 grands blocs comme indiqué ci-dessous :

En M €	BP 2016	BP 2017	Observations
Foncier bâti	101,7	106,0	+ 4,2%
DGF	94,2	94,2	Stable avec contribution de 5,65 M€ en dépenses
Droits de mutation et fonds de péréquation	42,7	51,2	+ 20% reprise du marché immobilier
Autres	204,1	195,2	Baisse CVAE et DC RTP
Total	442,7	446,6	+ 0,9%

1.1.1 La fiscalité

Conformément à la stratégie financière déterminée en début de mandat, les orientations budgétaires qui vous sont présentées s'appuient sur une augmentation de la fiscalité sur la taxe foncière de 4,5% en 2017, soit 4,52 M€ supplémentaires à bases constantes. Cette hausse permet notamment de couvrir la croissance des dépenses sociales. L'effet « bases » est limité de manière prudentielle à moins de 1 %.

Au total, la recette prévisionnelle est estimée à 106 M€.

Il est à noter qu'aucune augmentation n'est prévue sur les autres taxes départementales (taxe d'aménagement, taxe de séjour...).

1.1.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Comme en 2015 et en 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du Département devrait être impactée à hauteur de 5,65 M€. En 4 ans, ce sont plus de 40 M€ que l'Etat va récupérer sur la dotation attribuée au Conseil départemental de la Dordogne.

La baisse des dotations est particulièrement sensible en Dordogne dans la mesure où les dotations représentent en 2015 32% des ressources de la collectivité quand ce ratio n'est que de 26% dans les départements de la même strate (source : la Banque Postale).

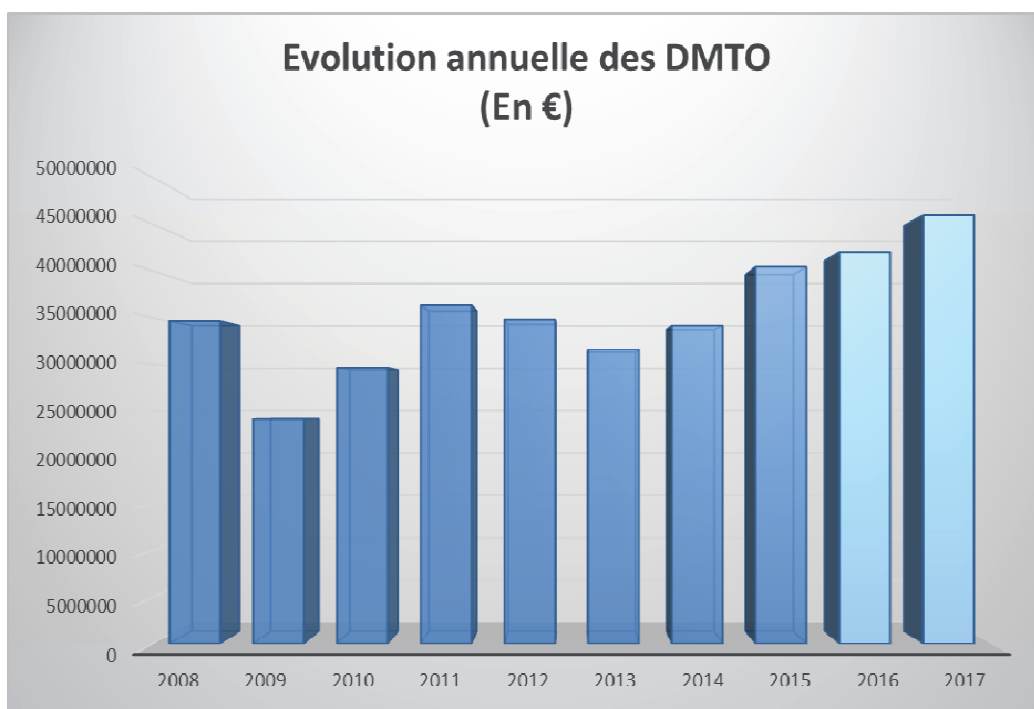
Comptablement, la baisse n'est pas directement impactée sur nos recettes. En effet, une nouvelle instruction de la M52 nous invite à inscrire cette baisse en dépenses via la création d'un compte « contribution pour le redressement des finances publiques ».

De ce fait, la recette prévisionnelle de DGF s'établit pour 2017 au même niveau qu'en 2016 soit 94,2 M€.

1.1.3 Les droits de mutation et le fonds de péréquation national

Compte tenu de la nette reprise du marché immobilier, il est possible de prévoir une augmentation significative du produit des droits de mutation et du fonds de péréquation associé.

L'histogramme ci-dessous fait apparaître clairement l'évolution de nouveau positive du produit annuel des droits de mutation. Les encaissements 2016 devraient atteindre 42 M€, ce qui laisse raisonnablement espérer 46 M€ en 2017.



Dans le même temps, le dynamisme constaté au niveau national se traduira par l'augmentation du volume du Fonds de péréquation dont la Dordogne est bénéficiaire.

A ce titre, nous avons prévu au BP 2016 une somme de 2,65 M€. L'attribution définitive a été de 5,2 M€ en 2016. Il est proposé de retenir une prévision 2017 à 5,20 M€

1.1.4 Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement devraient s'établir en 2017 à un niveau moindre que 2016.

Outre une approche prudente des prévisions au regard des encaissements constatés sur l'exercice passé, cette diminution globale de -4,36 % tient principalement :

- à la perte de 25 points de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises transférés à la Région avec la compétence « Transport »,

- à la diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

Ainsi, le volume global de ces « autres recettes » passerait de 204,1 M€ au BP 2016 à 195,2 M€ au BP 2017.

1.2 les dépenses de fonctionnement

Les orientations budgétaires 2017 concernant les dépenses de fonctionnement se caractérisent par les éléments suivants :

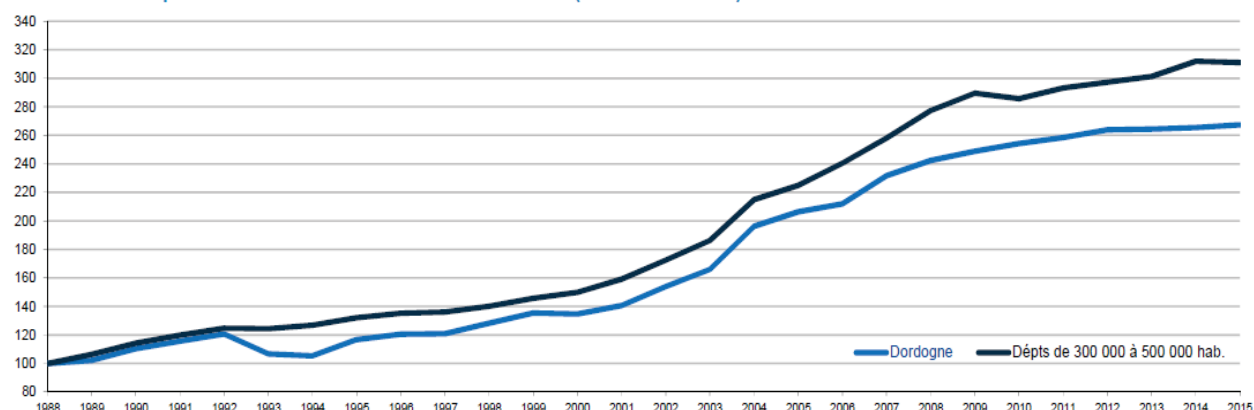
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (En millions d'euros)	BP 2016	OB 2017	Variation
Dépenses de personnel (hors Assistants Familiaux)	89,3	89,3	0,0%
Dépenses sociales et assimilées	212,5	221,3	4,1%
Pôle RSA Lutte contre l'exclusion	61,7	64,0	3,7%
Pôle PMI	0,8	0,8	0,0%
Pôle Handicap	42,6	43,0	0,9%
Pôle Personnes Agées	63,0	66,3	5,2%
Pôle enfance	42,1	44,9	6,7%
Autres dépenses d'aide sociale	2,3	2,3	0,0%
Dépenses de structure	47,7	48,9	2,5%
Transports scolaires	18,3	13,6	-25,7%
Collèges	4,8	4,8	0,0%
Voirie départementale	7,7	7,6	-1,3%
Administration générale	11,6	11,6	0,0%
Autres dépenses	5,3	11,3	112,4%
Structures départementales et assimilées	21,9	21,6	-1,4%
Laboratoire départemental	0,0	0,0	0,0%
SDIS	17,4	17,1	-1,7%
Participations et cotisations	4,5	4,5	0,0%
Subventions de fonctionnement	15,4	15,2	-1,3%
Dépenses imprévues et Charges financières (hors intérêts)	0,8	0,7	-12,5%
TOTAL des dépenses de Fonctionnement hors intérêts (en M€)	387,6	397,0	2,4%
Intérêts de la dette	9,1	9,0	-1,1%

Après retraitement des charges liées au transfert de compétence et à la contribution au redressement des finances publiques, on constate qu'à l'exception des crédits affectés à l'action sociale, toutes les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont en baisse.

Le Département confirme ainsi sa stratégie de maîtrise de ses charges de fonctionnement lui permettant de maintenir un niveau élevé d'investissement.

L'étude comparative annuelle de la Banque Postale met en évidence cette spécificité de la Dordogne par rapport aux départements de la même strate :

Évolution des dépenses totales hors remboursement de dette (base 100 en 1988)



Dordogne				
En euros par hab.	1988	1996	2004	2015
Dépenses totales hors dette	464	554	874	1 135
Dépenses de fonctionnement	298	376	638	933
Dépenses d'investissement hors dette	166	178	237	202
% des investissements dans les dépenses totales	36%	32%	27%	18%

Dépts de 300 000 à 500 000 hab.				
	1988	1996	2004	2015
Dépenses totales hors dette	401	532	813	1 117
Dépenses de fonctionnement	269	374	602	947
Dépenses d'investissement hors dette	132	158	211	170
% des investissements dans les dépenses totales	33%	30%	26%	15%

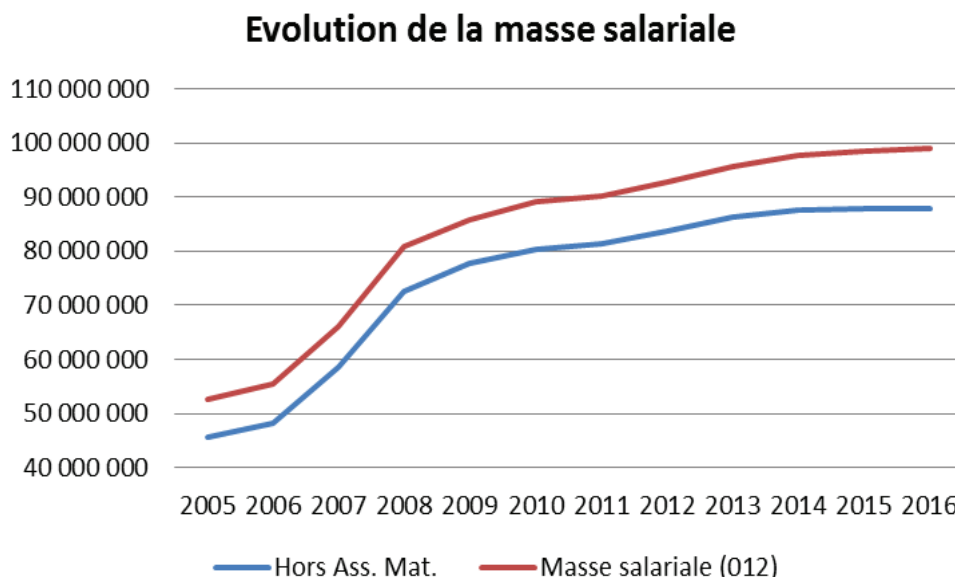
Source : La Banque Postale

1.2.1 le gel des dépenses de personnel

Les orientations budgétaires qui vous sont proposées s'appuient sur le gel de la masse salariale (hors assistants familiaux) par rapport au prévisionnel 2016, alors même que l'année 2017 sera marquée par l'intégration du personnel des CLIC (13 agents), qui représente environ 0,5% de la masse salariale. C'est ici une mesure d'autant plus forte que

l'année 2017 verra l'application de la deuxième partie de la valorisation du point d'indice (+0,6 %) et que l'application stricte de l'effet NORIA conduirait à une hausse de 700 000 €. Le transfert des agents du service des transports ne sera pour sa part effectif qu'à compter du mois de septembre et aura donc un impact limité en 2017 (environ -170 000 €).

Ces efforts portent leurs fruits puisque notre objectif de stabilisation de la masse salariale (hors assistantes maternelles) est atteint.



N.B : les données 2016 sont prévisionnelles

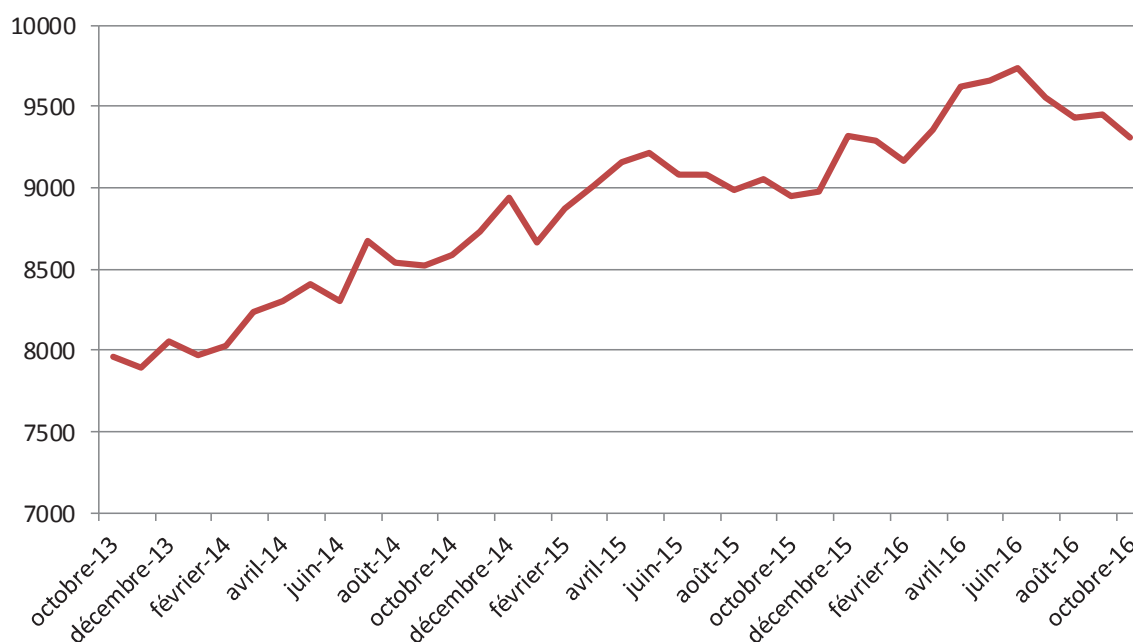
1.2.2 la poursuite de la croissance des dépenses sociales

Les dépenses sociales demeurent l'unique poste de dépenses en augmentation. Cette croissance s'explique principalement par :

- **les dépenses du pôle personnes âgées** en lien avec la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui a revu, dans des conditions plus favorables aux bénéficiaires, les modalités d'attribution de l'APA,
- **l'aide sociale à l'enfance** : l'inscription de 44,9 M€ (en hausse de 6,7 % par rapport au BP 2016) correspond en réalité à la prise en compte des ajustements intervenus en cours d'exercice 2016 : la hausse importante du nombre d'enfants pris en charge nous avait amené à augmenter nos crédits de 3,17 M€ lors de la décision modificative n°2,
- **La croissance du RSA** : après une croissance de 10,2% en 2015, les allocations RSA devraient augmenter de 8,7% en 2016, avec un pic du nombre d'allocataires constaté en juin (9 733 bénéficiaires). Depuis cette date, une diminution du nombre de bénéficiaires payés est observée.

RSA :

Nombre de bénéficiaires payés



Ce mouvement à la baisse est également constaté au niveau national. Certains départements ont d'ores et déjà constaté une décreue du montant des allocations RSA versé.

Compte tenu de cette tendance, nous anticipons une augmentation plus modérée du RSA, limitée à 3,7% par rapport au BP 2016, prenant en compte une revalorisation annuelle de l'allocation de 2%.

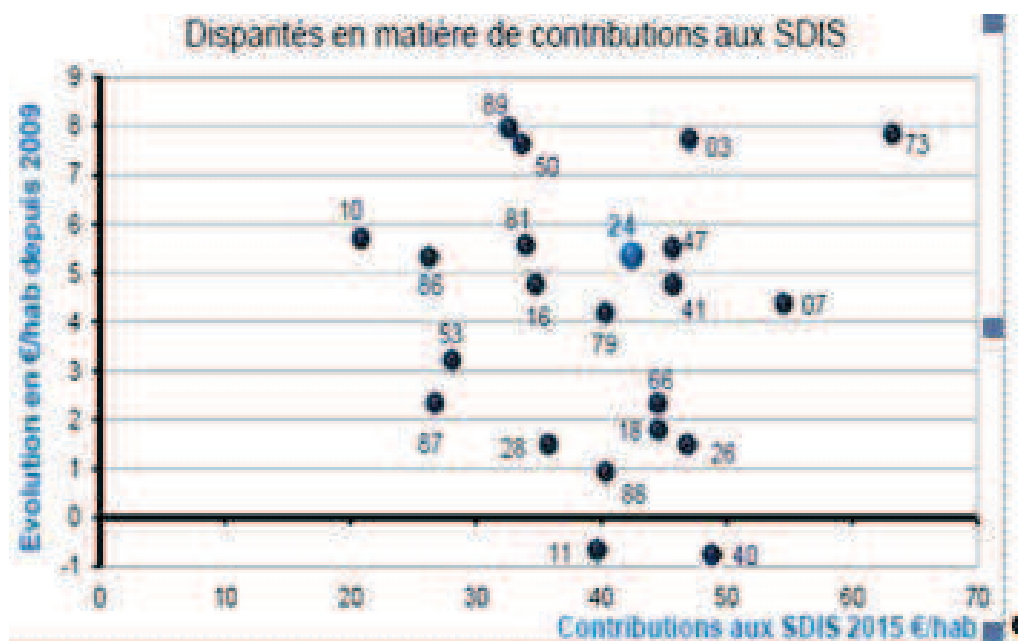
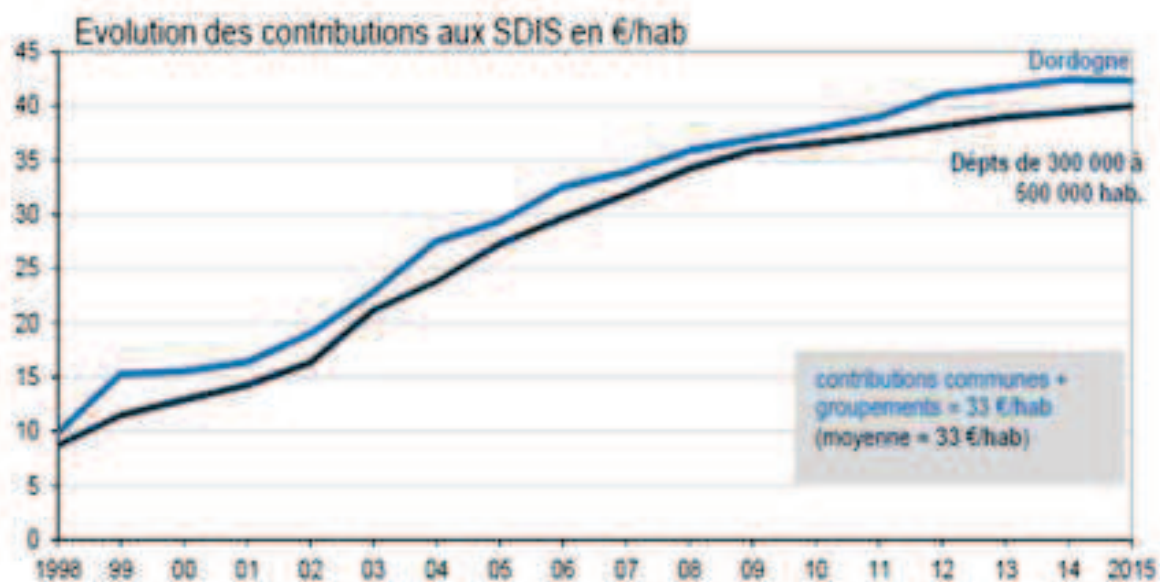
1.2.3 La recherche de l'efficacité dans le fonctionnement des services

La poursuite des efforts d'économie, initiés en 2015, permet de maintenir l'implication des services dans la recherche de rationalisation de nos interventions.

1.2.4 La participation des structures départementales et assimilées

Les structures para-départementales participent aux efforts de la collectivité. Ainsi, un travail est en cours pour redéfinir les missions de l'Agence Culturelle (participation de 1,5 M€ en 2016) et du Conservatoire à rayonnement départemental (participation annuelle stabilisée à 1,8 M€). Pour la deuxième année consécutive, le Laboratoire départemental d'Analyse et de Recherche aura pour objectif d'atteindre l'équilibre.

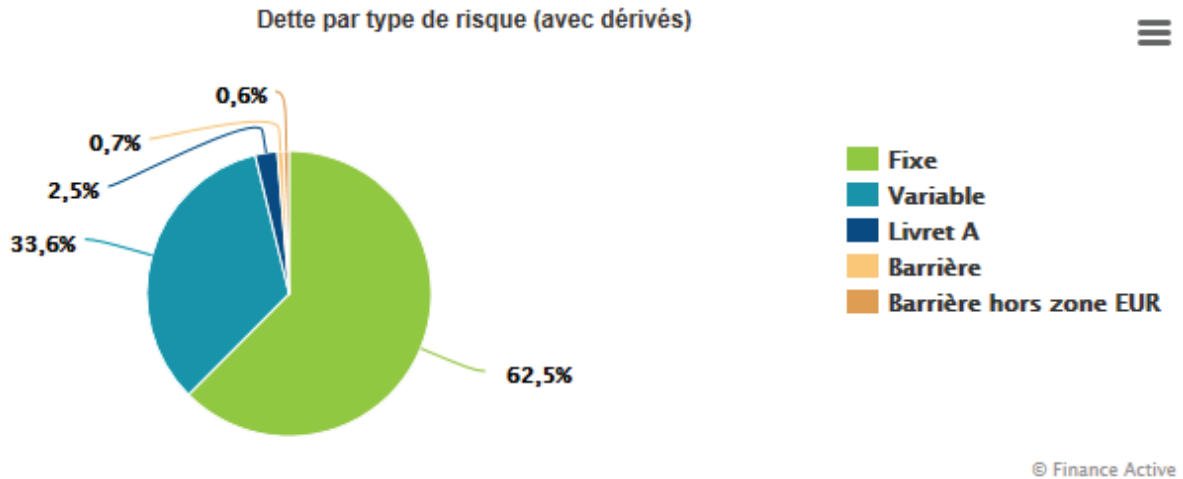
Enfin, le SDIS participe à cet effort en diminuant la participation du CD24 de 1,5% pour la deuxième année consécutive (255 K€ par an). Le département de la Dordogne est ainsi l'un des rares à diminuer sa participation au SDIS même si celle-ci demeure supérieure à la moyenne de la strate :



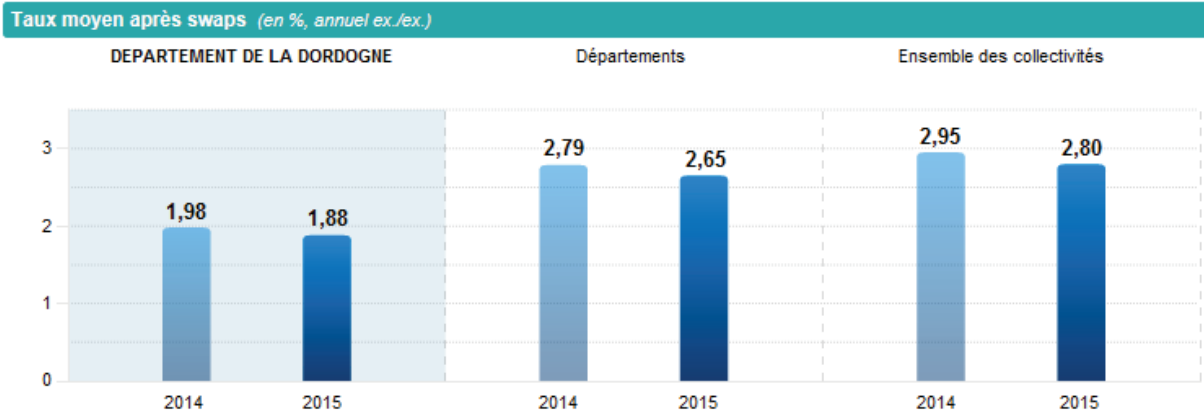
Source : La Banque Postale

1.2.5 Les intérêts de la dette

Les taux à court et moyen terme présentent des perspectives de maintien de niveaux bas, même si l'actualité internationale peut laisser penser à une remontée en 2017. Le réaménagement de l'encours de dette opéré courant 2016 a été l'occasion de sécuriser la dette : la part d'emprunt à taux fixe est désormais de 62,5%.



Le taux moyen de notre dette demeure très compétitif et s'établit en 2016 à 1,97%, ce qui est très inférieur à la moyenne des départements comparables et de l'ensemble des collectivités :



Source : Finance Active

Les marges des banques demeurent faibles. Ainsi, la prévision de la charge des intérêts financiers pour 2017 s'établit à 9 M€.

2. L'INVESTISSEMENT

2.1 Les recettes d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (En millions d'euros)	BP 2016	OB 2017	Variation
FCTVA	5,0	3,5	-30,0%
Subventions d'investissement	14,6	9,9	-32,1%
<i>DGE</i>	<i>3,0</i>	<i>3,0</i>	<i>0,0%</i>
<i>DDEC</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>	<i>0,0%</i>
<i>Produit des amendes</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>0,0%</i>
<i>Subventions spécifiques</i>	<i>9,0</i>	<i>4,3</i>	<i>-52,0%</i>
Autres recettes d'investissement	0,4	4,2	976,9%
Emprunts	39,5	39,0	-1,3%
TOTAL des recettes d'investissement (en M€)	59,5	56,6	-4,8%
Cessions d'immobilisations	1,0	1,0	0,00%

(Légende du tableau)

DGE (Dotation Globale d'Equipement)

DDEC (Dotation Départementale d'Equipement des Collèges)

2.1.1 Le FCTVA

Le montant prévisionnel de FCTVA pour 2017 a été calculé par rapport aux investissements 2016 assujettis à TVA. Lascaux 4 n'entrant pas dans ce champ, la recette est en diminution passant de 5 M€ en 2016 à 3,5 M€ en 2017.

2.1.2 les dotations et les subventions

Ces recettes sont proposées pour un montant de 9,9 M€ en baisse de près de 5 M€ par rapport au BP 2016.

Cette forte baisse s'explique par la fin du chantier de Lascaux 4 pour lequel quelques subventions doivent encore être versées (solde du FEDER).

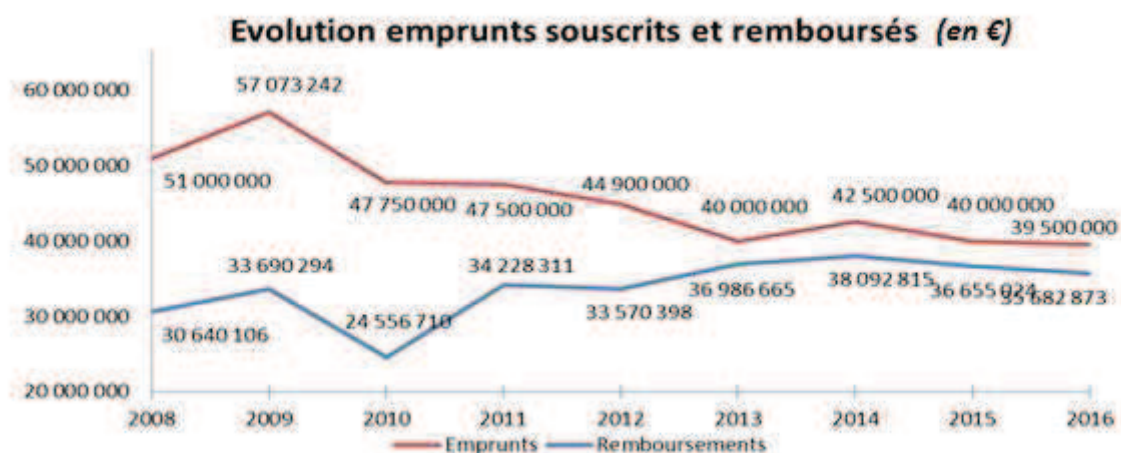
La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et la dotation globale d'équipement (DGE) sont reconduites à leur niveau 2016.

2.1.3 Les cessions d'immobilisations

Les cessions d'immobilisations sont estimées pour 2017 à 1 M€ (ventes programmées du site de gîtes de Maillol et du centre de vacances d'Hendaye).

2.1.4 L'emprunt

Il est proposé de poursuivre la stratégie établie depuis quatre ans de diminution progressive du recours annuel à l'emprunt pour atteindre 39 M€ en 2017. Rappelons qu'il était de 47,5 M€ en 2011.



2.1.5 Autres recettes d'investissement

La ligne « Autres recettes d'investissement » comprend 2,7 M€ correspondant à un emprunt Caisse des Dépôts et Consignations à renégocier au regard de la possibilité d'optimiser les conditions de remboursement.

2.2 Les dépenses d'investissement

Au cours des dernières années, le niveau d'investissement de la Dordogne a été très supérieur à celui des Départements de la strate, justifiant une forte croissance du recours à l'emprunt.

En 2015, le département de la Dordogne réalisait 32 € par habitant d'investissement de plus que la moyenne des départements de la strate, soit plus de 13 M€.

Compte tenu du contexte financier et de l'achèvement du chantier de Lascaux 4, le Département de la Dordogne a, depuis 2016, adapté sa politique d'investissement avec pour objectif :

- de stabiliser le niveau d'investissement autour de 60 M€ pour ce qui touche à son budget propre,
- de faire porter l'effort principal sur le déploiement du Très Haut Débit par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Périgord Numérique.

2.2.1 Les dépenses d'investissement hors dette

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (En millions d'euros)	BP 2016	OB 2017	Variation
Patrimoine départemental historique	11,7	4,0	-65,7%
Lascaux 4	10,5	3,0	-71,5%
Sites et Monuments historiques	1,1	1,0	-11,5%
Patrimoine administratif, scolaire et routier	28,0	30,2	8,1%
Bâtiments administratifs	0,8	1,0	19,0%
Collèges (dont subvention cités scolaires)	4,8	5,4	12,7%
Voirie	20,0	21,1	5,5%
Autres investissements directs	2,3	2,7	16,4%
Très Haut Débit	3,0	4,2	40,0%
Opérations financières (Autres dettes et mandats)	0,3	4,0	1233,3%
Aides aux communes et aux tiers (hors THD)	27,0	20,6	-23,7%
TOTAL des dépenses d'investissement (en M€)	69,9	63,0	-9,9%
Capital de la dette	36,6	35,20	-3,8 %

Le maintien des dépenses d'investissement autour de 60 M€ fait partie intégrante de la nouvelle donne financière.

Pour autant, le Département conserve une politique d'investissement volontariste qui permet un soutien essentiel au développement et à l'attractivité du territoire.

L'investissement direct :

Les investissements portés par le Département en maîtrise d'ouvrage directe sont estimés à 34 M€ et permettent :

- la réalisation de notre programme routier pour 21,1 M€ ;
- la poursuite du programme de travaux sur les collèges à hauteur de 5,4 M€ ;
- la réalisation des travaux sur les sites touristiques et monuments historiques et sur les bâtiments administratifs pour 2 M€ ;
- l'achèvement des travaux de Lascaux 4 pour 3 M€.

L'investissement indirect :

Le soutien aux Communes et aux Tiers pourrait atteindre 20,6 M€ au budget primitif 2017.

Enfin, un versement de 4,2 M€ au syndicat mixte Périgord Numérique est prévu dans le cadre du chantier du très haut débit. Cette participation, conformément au schéma du SDTAN adopté en janvier 2014, a un effet de levier important puisqu'il participe à l'investissement global de 165 M€ prévu en 5 ans.

La consolidation des chiffres telle qu'elle apparaît ci-dessous atteste de l'effort réalisé en la matière avec un maintien d'un niveau élevé

Investissements (en M€)	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Total des investissements (hors dette et renégociation)	85,9	69,9	59,4
Total des investissements (hors dette et renégociation et hors Lascaux 4)	64,7	59,9	56,4
+ THD/SMO	0,3	7	12,0
TOTAL	65	66,9	68,4

Les opérations financières :

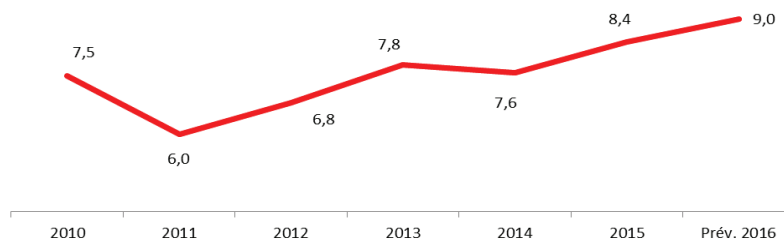
On retrouve principalement à ce titre, l'opération de renégociation de l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations de 2,7 M€ évoquée précédemment.

2.2.2 la dette

L'encours de dette au 31 décembre 2016 est de 439 M€. Le délai de désendettement est le principal ratio de solvabilité. Il mesure notre capacité à rembourser la dette (encours de dette / épargne brute). Un ratio de désendettement faible indiquera que le Département peut investir et recourir à l'emprunt sans peser trop fortement dans ses choix actuels sur les degrés de liberté financière des années futures.

Mécaniquement, la dégradation de la capacité d'autofinancement entraîne une augmentation du délai de désendettement. C'est pourquoi l'objectif fixé pour le mandat est de maintenir ce ratio autour de 10 ans.

Évolution de la capacité de désendettement (en années d'épargne)



En conclusion, les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2017 sont globalement conformes à la stratégie financière 2016 – 2020 débattue en Assemblée plénière en janvier 2016.

Elle prend en compte :

- les effets négatifs de la réforme Fillon de 2010 ayant entraîné la suppression des parts départementales de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle,
- la contribution du Département au rétablissement de l'équilibre des comptes publics nationaux,
- l'augmentation continue des dépenses d'action sociale.

Les orientations budgétaires proposées pour 2017 s'appuient sur :

- la restructuration de la dette opérée en 2016 qui amoindrit le remboursement annuel du capital de la dette et dégage des marges en investissement,
- la poursuite d'une gestion rigoureuse avec stabilisation ou baisse des budgets de fonctionnement (hors action sociale),
- une augmentation acceptable de la fiscalité départementale.

Ainsi, l'année 2017 peut être envisagée avec une certaine sérénité.

Toutefois, deux questions demeurent posées pour l'avenir :

- la question du financement des allocations individuelles de solidarité (APA/PCH/RSA) qui, faute d'accord entre le Gouvernement et l'ADF, n'a pu trouver solution en 2016,
- la question de la contribution des collectivités locales au rétablissement des comptes publics : les efforts faits depuis 4 ans par les départements atteignent leurs limites, aussi, il ne faudrait pas en 2018 que le nouveau Gouvernement issu des urnes impose de nouveaux prélèvements sur la DGF, ce qui mettrait, à coup sûr, en difficulté, tous les conseils départementaux dont 40 sont déjà fin 2016 bénéficiaires du fonds de soutien exceptionnel de 200 M€ ouvert par l'Etat.

Sur la base de ces éléments, je vous invite à débattre des orientations budgétaires 2017 du Département de la Dordogne.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction des Ressources Humaines

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la DORDOGNE

JANVIER 2017

Orientations Budgétaires 2017

Annexe au rapport sur les orientations budgétaires 2017
Données relatives au personnel départemental

Conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

- 1) Structure des effectifs (cf document 1)

- 2) Dépenses de personnel - Budget général (cf document 2)

- 3) Durée du travail (cf document 3)

BUDGET GENERAL

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETIP			EFFECTIFS POURVUS		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL
Emplois fonctionnels										
Directeur Général	A	1		1			1			1
Directeur Général Adjoint	A	6		6			6			4
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Directeur Général des dépts de -900 000 hbts	A	1		1			0			0
Directeur Général Adjoint dépts de -900 000 hbts	A	5		5			4			4
Administrateur	A	7		7			0			0
Directeur	A	30		30			17			17
Attaché Principal	A	33		33			31,9			32
Attaché	A	45		45			43	1,8		45
Rédacteur Principal 1ère classe	B	128		128			113,7			115
Rédacteur Principal 2ème classe	B	24		24			23,9			24
Rédacteur	B	51		51			43,8	1		44
Adjoint Administratif Principal 1CI	C	53		53			47			48
Adjoint Administratif Principal 2CI	C	130		130			94,3			96
Adjoint Administratif 1ère classe	C	82		82			68,1			70
Adjoint Administratif 2ème classe	C	119		119			94,4	4		96
Sous-Total 1		708		708			581,1	6,8		589
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur en Chef hors classe	A	8		8			5			5
Ingénieur en Chef	A	12		12			8,9			9
Ingénieur Principal	A	14		14			13,9			14
Ingénieur	A	3		3			3			3
Technicien territorial Principal 1ère cl	B	94		94			88,1			89
Technicien territorial Principal 2ème cl	B	18		18			17,6			18
Technicien territorial	B	40		40			31,8			32
Agent de Maîtrise Principal	C	176		176			141,8			142
Agent de Maîtrise	C	132		132			127,9			129
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	117		117			105,3			106
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	103		103			75,3			77
Adjoint Technique 1ère classe	C	35		35			26,8			27
Adjoint Technique 2ème classe	C	277	13	290			235,22	27,5		240
FILIERE TECHNIQUE SPECIFIQUE										
Adjoint tech Pal 1cl des Ets d'Enseig.	C	1		1			0			0
Adjoint tech Pal 2cl des Ets d'Enseig.	C	2		2			1			1

STRUCTURE DES EFFECTIFS DECEMBRE 2016 (document 1)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			EFFECTIFS POURVUS		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL
Adjoint tech 1 ^{er} des Ets d'Enseig.	C	6		6		1		1		1
Adjoint tech 2 nd des Ets d'Enseig.	C	1		1		0		0		0
Sous-Total 2		1039	13	1052		881,62	27,5	910,12		28
FILIERE SOCIALE										
Secteur Social										
Conseiller Socio-Educatif Supérieur	A	5		5		5		5		5
Conseiller Socio-Educatif	A	12		12		5,9		5,9		6
Assistant Socio-Educatif Principal	B	164		164		141,8		141,8		147
Assistant Socio-Educatif	B	48		48		21,2	23,8	45	24	46
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	1		1		1		1		1
Sous-Total 3		230		230		174,9	23,8	198,7		24
FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecin Hors Classe	A	11		11		1,9		1,9		2
Médecin 2 ^{ème} Classe	A	6		6		1		1		1
Psychologue Hors Classe	A	1		1		1		1		1
Psychologue Classe Normale	A	11		11		9,8		9,8		10
Sage-Femme Classe Exceptionnelle	A	9		9		3,9		3,9		4
Sage-Femme Classe Supérieure	A	8		8		6,5		6,5		7
Sage-Femme Classe Normale	A	1		1		1		1		1
Puéricultrice Cadre supérieur de Santé	A	1		1		1		1		1
Puéricultrice Cadre de Santé	A	0		0		0		0		0
Puéricultrice hors classe	A	6		6		3		3		3
Puéricultrice Classe Supérieure	A	6		6		5,6		5,6		6
Puéricultrice Classe Normale	A	7		7		6,4		6,4		7
Cadre de Santé (Infirmière et Rééducateur)	A	7		7		5,8		5,8		6
Infirmier en soins généraux hors classe	A	3		3		1,9		1,9		2
Infirmier en soins généraux classe supérieure	A	4		4		3		3		3
Infirmier en soins généraux classe normale	A	4		4		3,9		3,9		4
Infirmier Classe Supérieure	B	3		3		0,8		0,8		1
Infirmier Classe Normale	B	1		1		3		3		3
Technicien para-médical classe supérieure	B	5		5		4,7		4,7		5
Technicien para-médical classe normale	B	2		2		1		1		1
Sous-Total 4		97		97		66,2	0	66,2		69
FILIERE CULTURELLE										
Conservateur du Patrimoine en chef	A	4		4		3		3		3
Conservateur du patrimoine	A	2		2		0		0		0
Conservateur de Bibliothèque en chef	A	4		4		3		3		3
Conservateur de Bibliothèque	A	0		0		0		0		0
Attaché de Conserv. du Patrimoine	A	6		6		5		5		5

STRUCTURE DES EFFECTIFS DECEMBRE 2016 (document 1)

BIBLIOTHECAIRE	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			EFFECTIFS POURVUS						
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL				
Bibliothécaire	A	5		5			1		1		1			1
Assistant Conserv du Patrimoine et des Bibliothèques Pl 1ère cl	B	11		11			8,2		8,2		9			9
Assistant Conserv du Patrimoine et des Bibliothèques Pl 2ème cl	B	1		1			1		1		1			1
Assistant Conserv du Patrimoine et des Bibliothèques	B	4		4			3	1	4		3	1		4
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	4		4			4		4		4			4
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	11		11			8,8		8,8		9			9
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe	C	7		7			6		6		6			6
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	13		13			5		5		5			5
Sous-Total 6		72		72			48	1	49		49	1		50
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			EFFECTIFS POURVUS						
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL				
FILIERE SPORTIVE														
Conseiller des Activités Physiques & Sportives Principal 2ème cl	A	1		1			1		1		1			1
Conseiller des Activités Physiques & Sportives	A	5		5			3		3		3			3
Educateur des Activités Physiques & Sport. Pl 1ère cl	B	9		9			9		9		9			9
Educateur des Activités Physiques & Sport. Pl 2ème cl	B	1		1			0,8		0,8		1			1
Educateur des Activités Physiques & Sport.	B	2		2			2		2		2			2
Opérateur des Activités Phys & Sport. Pal	C	3		3			3		3		3			3
Opérateur des Activités Phys & Sport. Qualifiés	C	0		0			0		0		0			0
Opérateur des Activités Physiques & Sportives	C	1		1			0	0	0		0			0
Sous-Total 7		22		22			18,8	0	18,8		19	0		19
FILIERE ANIMATION														
Animateur Principal 1ère cl	B	11		11			8,8		8,8		9			9
Animateur Principal 2ème cl	B	0		0			0		0		0			0
Animateur	B	5		5			3,9		3,9		4			4
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	2		2			2		2		2			2
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	1		1			0		0		0			0
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	2		2			1		1		1			1
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	11		11			4	1	5		4	1		5
Sous-Total 8		32		32			19,7	1	20,7		20	1		21
TOTAL 1 (1+2+3+4+5+6+7+8)		2200	13	2213			1790,32	60,1	1851,42		1820	63		1883

BUDGET ANNEX DU LDAR

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			EFFECTIFS POURVUS		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1		1	1		1	1		1
Rédacteur	B	2		2	2		2	2		2
Adjoint Administratif Ppl 1ère classe	C	0		0	0		0	0		0
Adjoint Administratif Ppl 2ème classe	C	3		3	1,9		1,9	2		2
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1		1	1		1	1		1
Adjoint Administratif 2ème classe	C	2		2	0		0	0		0
Sous-Total 1		9		9	5,9		5,9	6		6
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur Principal	A	1		1	1		1	1		1
Ingénieur	A	3		3	3		3	3		3
Technicien territorial Principal 1ère cl	B	1		1	1		1	1		1
Technicien territorial Principal 2ème cl	B	1		1	1		1	1		1
Technicien territorial	B	3		3	0		0	0		0
Agent de maîtrise Principal	C	1		1	1		1	1		1
Agent de Maîtrise	C	3		3	2		2	2		2
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	4		4	4		4	4		4
Adjoint Technique 1ère classe	C	0		0	0		0	0		0
Adjoint Technique 2ème classe	C	23		23	19,8		19,8	20		23
Sous-Total 2		40		40	32,8		32,8	33		36
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
Vétérinaire Classe Exceptionnelle	A	1		1	1		1	1		1
Vétérinaire Hors Classe	A	1		1	0		0	0		0
Cadre de Santé 2ème classe	A	7		7	5,7		5,7	6		6
Technicien para-médical classe supérieure	B	19		19	16,2		16,2	17		17
Technicien para-médical classe normale	B	13		13	12,7		12,7	13		13
Sous-Total 3		41		41	35,6		35,6	37		37
TOTAL 2 (1+2+3)		90		90	74,3		74,3	76		79

BUDGET ANNEXE DU PARC DEPARTEMENTAL

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			EFFECTIFS POURVUS		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Rédacteur Principal 2ème cl	B	1		1	1		1	1		1
Adjoint Administratif Ppl 2ème classe	C	2		2	2		2	2		2
Adjoint Administratif Ppl 1ère classe	C	1		1	1		1	1		1
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1		1	1		1	1		1
Sous-Total 1		5		5	5		5	5		5
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur en chef	A	1		1	0		0	0		0
ingénieur	A	1		1	1		1	1		1
Technicien territorial Principal 1ère cl	B	10		10	7		7	7		7
Technicien territorial Principal 2ème cl	B	6		6	5		5	5		5
Technicien territorial	B	5		5	4		4	4		4
Agent de Maîtrise Principal	C	22		22	21		21	21		21
Agent de Maîtrise	C	15		15	13		13	13		13
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	0		0	0		0	0		0
Adjoint Technique 1ère classe	C	1		1	1		1	1		1
Adjoint Technique 2ème classe	C	5		5	1		1	1	1	2
Sous-Total 2		66		66	53		53	53	1	54
TOTAL 3 (1+2)		71		71	58		58	58	1	59
TOTAL GENERAL (1+2+3)		2361	13	2374	1922,62	63,1	1986,72	1954	67	2021

moins 2 agents
en disponibilité
pour raison de
santé =
1952

STRUCTURE DES EFFECTIFS DECEMBRE 2016 (document 1)

BUDGET GENERAL

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/12/2012	NBRE	ETP	CAT	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
					INDICE	EUROS	Fondement du contrat	Nature du contrat(1)
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI CONTRACTUEL OU AUXILIAIRE								
DIRECTEUR GENERAL	1	1	A	ADM	X		CDD	Art 47
CONTRACTUEL CABINET	4	4	A		X			Art 110
CONTRACTUEL GROUPE	1	1	A		X			Art 110-1
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	7	6,4	A		X			3-3-2°
	2	1,6	B	X		3-3-1°		
CONTRACTUEL CULTUREL	4	3,4	A	CULT	X			3-3-2°
	1	1	B		X			3-3-1°
CONTRACTUEL MEDICO-SOCIAL	14	10,6	A	MEDICO-SOC	X			3-3-2°
CONTRACTUEL TECHNIQUE	5	6	A	TECH	X			3-3-2°
	1	1	B					3-3-1°
S/TOTAL 1	40							
CONTRACTUEL GROUPE	1	1	A	ADM	X		CDI	110-1
	1	1	B		X			
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	14	14	A		X			3-4
	1	1	B		X			3-4
CONTRACTUEL CULTUREL	2	2	A	CULT	X			3-4
CONTRACTUEL MEDICO-SOCIAL	2	1,9	A	MEDICO-SOC	X			3-4
	1	1	A		X			3-3-2
CONTRACTUEL SOCIAL	1	1	B	SOCIAL	X			3-4
CONTRACTEL MEDICO-TECHNIQUE	1	1	B	MEDICO-TECH	x			3-4
	1	1	B					3-3-2
	1	0,75	B				3-3-1	
CONTRACTUEL TECHNIQUE	3	3	A	TECH	X		3-4	
CONTRACTUEL TECHNIQUE	2	1,6	C		X		3-4	
S/TOTAL 2	31							
CONTRACTUEL BERKANI	1		C	TECH	X		CDI	
TOTAL CONTRACTUELS	72							
Attaché territorial	2		A	ADM	X		CDD	Art 3-2
Rédacteur	1		B	ADM	X		CDD	Art 3-2
Adjoint Administratif 2ème classe	6		C	ADM	X		CDD	Art 3-2
technicien	0		B	TECH	X		CDD	Art 3-2
Adjoint Technique 2ème classe	9		C	TECH	X		CDD	Art 3-2
Adjoint Technique 2ème classe - TOS	19		C	TECH	X		CDD	Art 3-2
Puéricultrice classe normale	0		A	MEDICO-SOCIAL	X		CDD	Art 3-2
Sage-femme classe normale	0		A	MEDICO-SOCIAL	X		CDD	Art 3-2
Assistant Socio-Educatif	24		B	SOCIAL	X		CDD	Art 3-2
Assist Conserv du Patr; et des Bibl	1		B	CULT	X		CDD	Art 3-2
Adjoint du Patrimoine 2ème classe	0		C	CULT	X		CDD	Art 3-2
Adjoint d'Animation 2ème classe	1		C	ANIMATION	X		CDD	Art 3-2
S/Total auxiliaires permanents	63							
S/Total 1	135							

STRUCTURE DES EFFECTIFS DECEMBRE 2016 (document 1)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/12/2012	NBRE	ETP	CAT	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
					INDICE	EUROS	Fondement du contrat	Nature du contrat(1)
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT								
Adjoint Technique 2ème classe TOS	32		C	TECH	X		CDD	Art 3-1
Adjoint Technique 2ème classe	11		C	TECH	X		CDD	Art 3,1°
Adjoint Administratif 2ème classe	6		C	ADM	X		CDD	3.1°
Rédacteur	0		B	ADM	X		CDD	3.1°
Attaché Principal	0		A	ADM	X		CDD	3.1°
Attaché	0		A	ADM	X		CDD	3.1°
Assistant Socio-Educatif	16		B	SOCIAL	X		CDD	Art 3-1
psychologue	3		A	Médico-Social	X		CDD	3.1°
Puéricultrice	0		A	Médico-Social	X		CDD	Art 3-1
Sage-Femme	1		A	Médico-Social	X		CDD	3.1°
Attaché conservation Patrimoine	1		A	CULTURE	X		CDD	3.2°
Assistant conservation Patrimoine	3		B	CULT	X		CDD	3.2°
Adjoint du patrimoine 2ème cl	3		C	CULT	X		CDD	3.2°
emplois d'été	0		C		X		CDD	3.2°
Educateur APS (surveillant baignade)	0		B	SP	X		CDD	3.2°

S/TOTAL 2 **76**

total droit public **211**

AGENTS DE DROIT PRIVE								
Vacataires	8					X	CDD	
Techniciennes de Surface horaires	61					SMIC	CDD	
Apprentis	22					SMIC	CDD	
contrats d'avenir	38					SMIC	CDD	

S/TOTAL 3 **129**

TOTAL AGENTS NON TITULAIRES SUR BUDGET GENERAL **340**

STRUCTURE DES EFFECTIFS DECEMBRE 2016 (document 1)

BUDGET ANNEXE LDAR								
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/12/2012	NBRE		CAT	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
					INDICE	EUROS	Fondement du contrat	Nature du contrat(1)
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT								
Adjoint Technique 1ère classe	0		C	TECH	X		CDD	Art 3-2
Adjoint Technique 2ème classe	3		C	TECH	X		CDD	Art 3-2
S/total auxiliaire	3							
CONTRACTUEL MEDICO-TECHNIQUE	1		A	MEDICO-TECH	X		CDD	3-3-2
CONTRACTUEL MEDICO-TECHNIQUE	3		A	MEDICO-TECH	X		CDI	3-4
st Total contractuel	4							
s/total a	7							

AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT								
Ingénieur	0		A	TECH	X		CDD	3.1°
Technicien Paramédical cl supérieure	1		B	TECH	X		CDD	3.1°
Technicien	0		B	TECH	X		CDD	3.1°
Agent de maîtrise	1		C	TECH	X		CDD	3.1°
Adjoint Technique 2ème classe	14		C	TECH	X		CDD	3.1°
s/total b	16							

AGENTS DE DROIT PRIVE								
Techniciennes de Surface horaires	1					SMIC	CDD	

TOTAL AGENTS SUR BUDGET LDAR	24							
-------------------------------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--

BUDGET ANNEXE PARC DEPARTEMENTAL								
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/12/2012	NBRE		CAT	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
					INDICE	EUROS	Fondement du contrat	Nature du contrat(1)
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT								
Adjoint Technique 2ème classe	1		C	TECH	X		CDD	Art 3-2
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT								
Adjoint Technique 2ème classe	0		C	TECH	X		CDD	Art 3.1°

AGENTS DE DROIT PRIVE								
Techniciennes de Surface horaires	1			TECH		SMIC	CDD	
Apprentis	1					SMIC	CDD	
contrats d'avenir	0					SMIC	CDD	
S/Total	2							

TOTAL AGTS SUR BUDGET PARC	3							
-----------------------------------	----------	--	--	--	--	--	--	--

STRUCTURE DES EFFECTIFS DECEMBRE 2016 (document 1)

AGENTS ETAT MIS A DISPOSITION

OPA Ouvrier exp			C	TECH	X			
OPA Chef d'équipe			C	TECH	X			
OPA Chef d'atelier			C	TECH	X			
OPA Compagnon	0		C	TECH	X			
OPA Maitre Compagnon			C	TECH	X			
OPA Spécialiste	1		C	TECH	X			
OPA qualifié			C	TECH	X			
OPA Responsable travaux			C	TECH	X			
OPA Visiteur Technique			C	TECH	X			
OPA Réceptionnaire			C	TECH	X			
OPA Technicien			C	TECH	X			

S/Total	1							
---------	---	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL AGENTS NON TITULAIRES SUR UN EMPLOI PERMANENT	143
dont contractuels	76
dont non- titulaires sur emploi permanent	67
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES SUR UN EMPLOI NON PERMANENT	92
dont emploi d'été	0
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC	235

TOTAL AGENTS DE DROIT PRIVE	132
------------------------------------	------------

(1) Contrat : motif du contrat par article de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée :

3.1° : accroissement temporaire d'activité (maximum 18 mois)

3.2° : accroissement saisonnier d'activité (maximum 12 mois)

3-1 : remplacement temporaire d'un fonctionnaire (maladie, maternité, adoption, parental, temps partiel...) Durée limitée à l'absence

3-2 : vacance temporaire d'un emploi (attente recrutement d'un fonctionnaire - maximum 2 ans)

3-3.1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3.2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-4 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel

47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : collaborateurs de groupe de cabinet

Dépenses de personnel - Budget général (document 2)

Masse salariale Année 2016	
85 401 490 €	
<i>dont</i>	
Traitement	74 735 909 €
Régimes indemnitaires	9 906 594 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	439 992 €
Heures supplémentaires	294 311 €
Avantage en nature	24 684 €

—

Durée du travail (document 3)

Rappel de la réglementation

Le décret n°2000-815 du 25 août 2000 dispose dans son article 1^{er} que la durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine dans les services de l'état à compter du 1^{er} janvier 2002.

Au plus tard à cette date, les collectivités territoriales devaient donc délibérer pour fixer leurs propres règles relatives au temps de travail dans le respect de cette limite, après avis du comité technique paritaire.

Pour information : Celles qui ont anticipé et mis en œuvre les 35 heures avant le 4 janvier 2001 peuvent maintenir leur régime de temps de travail à condition de réunir le comité technique paritaire pour avis et de faire prendre par l'organe délibérant une décision expresse de confirmation de régime ; en tout état de cause, celui-ci ne peut déroger aux garanties minimales de l'article 3-1 du décret de l'état.

Le régime du temps de travail en Dordogne a été soumis à l'examen du Comité Technique Paritaire le 26 mai 2000 et a fait l'objet d'un avis favorable.

Le 16 juin 2000, l'Assemblée Départementale par délibération n° 00-284 a décidé de réduire à 35 heures hebdomadaires le temps de travail des agents départementaux avec maintien de leur rémunération globale (régime indemnitaire inclus) à compter du 1^{er} octobre 2000.

Modalités de calcul

Le décompte annuel est le mode de calcul retenu pour évaluer le temps de travail effectif sur la base de 35 heures par semaine,

Le calcul de la durée annuelle du travail est présenté dans le tableau ci-dessous

Pour le calcul du temps de travail :

sont déduits	Ne sont pas déduits
Les repos hebdomadaires Les congés annuels Les jours fériés	Les autorisations spéciales d'absence Les congés maladie Les congés bonifiés

Décompte

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires	104
Jours fériés fixes (jours fériés ne tombant ni le samedi, ni le dimanche) lundi de Pâques, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte)	3
Jours fériés variables (8 jours fériés ayant 5 chances sur 7 de ne pas tomber un samedi ou un dimanche)	5.7 (8 x 5/7)
Total de jours de congés annuels	34
Total de jours RTT	22
TOTAL DE JOURS TRAVAILLES	196.3
Total de semaines travaillées	196.3 / 5 = 39.26
Durée hebdomadaire du travail	39 heures
Nombre d'heures travaillées par an	39.26 x 39H = 1531.14 heures
+ journée solidarité	+ 7 heures
TOTAL ANNUEL	1538.14 heures